

Remplir en lettres majuscules et cocher les cases :

NOM de l'enfant :

Prénom :

DATE DE NAISSANCE :

Pour la facturation :

NOM et Prénom d'un parent ou tuteur légal :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

MAIL :

Je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté n°14/POL/2013, du règlement d'utilisation du mur d'escalade et du complexe sportif et m'engage à les respecter

Je m'engage à respecter toutes les règles de pratique et de sécurité liées à la pratique de l'escalade, notamment celles affichées dans la salle. L'accès au mur est subordonné à la maîtrise des techniques de base de sécurité et tout utilisateur doit avoir les capacités techniques et physiques nécessaires. Des cours d'initiation sont prévus à cet effet.

Je suis informé(e) que le pass sanitaire sera obligatoire pour les jeunes de 12 à 18 ans, à partir du 1^{er} octobre 2021, en l'état actuel de la réglementation.

Pièces à fournir :

Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle incluant l'activité escalade en cours de validité

Photo pour la carte d'abonnement Certificat médical

UTILISATION A LA JOURNEE/Badge n°

J'ai bien noté que le badge et la carte d'identification devront être accrochés au baudrier pendant toute la séance, et que le badge-journée sera remis dans la boîte aux lettres de l'Office de tourisme à la fin de l'utilisation.

UTILISATION A L'ANNEE /Badge n°

Le badge est nominatif, délivré pour la période de septembre 21 à septembre 2022, et devra être remis à la Mairie de Laruns à la fin de l'utilisation ou réactivé pour renouvellement. Cette année, les badges seront exceptionnellement réactivés qu'à la fin du contrôle obligatoire du pass sanitaire. Vous en serez alors informés par mail.

GRIMPEUR DEBUTANT

cours mairie

Grimpeur confirmé accompagnant le débutant :

Nom/Prénom :

cours CAF

Signature:

GRIMPEUR AUTONOME (maîtrisant l'encordement et l'assurage)

La carte d'identification devra être portée sur le baudrier et devra être visible pour tout contrôle

En cas d'accident, prévenir M/Mme..... Tél :

Fait à Laruns le :

Signature :